

**Programme des Nations Unies pour le Développement  
République Islamique de Mauritanie**

---

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION  
DU COMITE LOCAL D'ÉVALUATION DE PROJET (CLEP)**

**Date :** 14 avril 2015

**Objet :** Examen et approbation du document de projet « Renforcement des capacités de la réponse nationale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale en Mauritanie ».

**Participants :**

- M. Jose Levy, RRA/Programme, PNUD
- M. Sidi Mohamed O/ Mohamed Moctar Associé aux Finances, PNUD
- M. El Hassen O. Teguedi, Chargé de Suivi et Evaluation, PNUD
- M. Cherif M.H. Kane, LT Unité Environnement et Energie, PNUD
- M. Fah O. Brahim O. Jiddou, LT Gouvernance, PNUD
- M. Abou Diallo, AP Unité Gouvernance, PNUD
- M. Déthié Sall, Secrétaire Général de la CNDH
- M. Ely O/ Oudeika. Directeur Adjoint des Stratégies et Politiques DSP. MAED
- M. Mohamed Lekweiry, Associé Procurement, PNUD
- M. Sidi Khalifa, Expert National ART GOLD, PNUD
- M. Ahmed O/ Sidigh, Président Réseau ONGs, Nouadhibou
- M. El Moustapha O/ Cheikhna, Chef Opérations, PNDHD
- Colonel Alioune O/ Elhacen, Coordinateur PNDHD
- Madame Maty Mint Boida, Conseillère Genre /MASEF (empêchée et commentaires envoyés) ;
- M. Haimouda Ramane, Chargé de Mission Justice (empêché).

Le CLEP s'est réuni sous la présidence de Monsieur José Levy, Représentant Résident Adjoint/Programme en présence du Directeur Adjoint des Stratégie et Politiques du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, représentant le Directeur Général de la Politique Economique et des Stratégies de Développement.

A l'occasion de son mot d'ouverture, le Représentant Résident Adjoint au Programme du PNUD, Monsieur José Levy, a souhaité la bienvenue aux membres du CLEP et a rappelé le contexte du projet et sa genèse ainsi que l'état d'avancement vers la mise en œuvre. Il a précisé que la réunion du CLEP constitue une phase décisive dans le processus du projet.

Ensuite, Monsieur El Hassen Teguedi a rappelé que le CLEP constitue une étape dans le processus d’approbation du projet avant sa signature par la partie nationale et Le PNUD. Le CLEP permet de passer en revue le document du projet afin de s’assurer que les objectifs poursuivis répondent toujours aux priorités nationales et d’apporter les amendements nécessaires afin que le projet réponde au mieux aux attentes de la partie nationale et aux besoins des populations cibles.

Les membres du CLEP ont ensuite suivi une présentation par Monsieur Fah O. Brahim O. Jiddou, LT Gouvernance au PNUD. Cette présentation a porté sur le contexte, les objectifs, les résultats attendus, le budget alloué et les mécanismes de coordination et de suivi et évaluation, ainsi que la dimension genre et les rôles des jeunes et des acteurs de la société civile.

Le projet vise à contribuer au renforcement de la réponse nationale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale en Mauritanie. Il vient en appui à la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale et contribue à la stratégie des Nations Unies pour le Sahel. Le principal objectif du projet est de renforcer et consolider la capacité de la Mauritanie à relever les défis croissants du terrorisme et de la criminalité transnationale. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre sont le gouvernement, la société civile et les communautés locales et une place de choix est réservée aux groupes de jeunes et de femmes. Cela se justifie à travers l’existence de facteurs internes capables de faciliter le recrutement de terroristes dans le pays, il s’agit de la pauvreté des populations, les opportunités économiques réduites, les questions de cohésion sociale, l’absence d’une véritable éducation religieuse, etc.

Le projet sera mis en œuvre par le PNUD au titre de la modalité d’Exécution Directe (DIM). Cela se justifie par la multiplicité des acteurs Gouvernementaux, l’implication des acteurs de la société civile et les communautés.

A l’issue de la présentation du projet, les membres du CLEP ont échangé autour du contenu du projet et ont formulé les commentaires et observations suivantes :

1. Le Représentant du Ministère de l’Intérieur a réitéré l’adhésion de son département au contenu du projet qui réponde aux priorités du Gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Les actions proposées sont pertinentes et ne devront pas poser de problème au moment de la mise en œuvre. Les zones d’intervention sont également les points les plus sensibles aux risques de terrorisme et les villages de frontières seront privilégiés en matière de sensibilisation et de mise en place de comités locaux de sécurité.
2. Relativement à la question de protection et de promotion des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le représentant de la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) a souligné la nécessité de tenir compte du rôle de la CNDH en matière de formation et de sensibilisation des acteurs publics et de la sécurité sur le respect des droits humains en accompagnement des activités programmées.
3. Le représentant du Ministère des Affaires Economiques et du Développement a appuyé la démarche proposée par le projet en se focalisant sur la sensibilisation et l’information des citoyens et acteurs sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Le projet constitue une démarche pilote qui ne pourra couvrir tous les besoins. Cette phase permettra au pays d’acquérir de l’expérience dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière avant de passer à l’échelle sur la question des ALPC à travers la mise en œuvre d’autres projets plus ambitieux. Il y a lieu de renforcer la prise en compte de la dimension lutte contre le terrorisme et la sécurité dans la planification à l’échelle nationale et régionale.

4. D'autres membres ont suggéré de tenir compte dans le contexte des questions relatives aux rôles des femmes dites « femmes gardiennes du terroir » et les bergers qui assurent la transhumance entre les pays en accompagnant les troupeaux.
5. Les membres du CLEP ont insisté sur la question de synergie des interventions envisagées avec d'autres projets en cours au niveau des wilayas d'intervention du projet tels que les projets ART GOLD, Relèvement Rapide et AMCC.
6. La question de la nécessité de l'intégration dans le document de projet d'une analyse de risque a été soulignée, compte tenu de la nature du projet. Dans ce cadre, les membres du CLEP ont souligné les risques suivants :
  - Au niveau politique : dialogue en perspective et en cas d'organisation des élections ;
  - Risques liés aux institutions de promotion et de protection des droits humains (éventuelles représailles) ;
  - Risques liés à l'engagement des institutions impliquées dans la mise en œuvre.
7. La nécessité de clarifier la partie arrangement de gestion du projet en précisant les différents organes et intervenants
8. L'ajout d'une section acronymes
9. Les membres ont également insisté sur les mécanismes à mettre en place afin d'assurer la durabilité des résultats.

Enfin, les membres du CLEP ont approuvé le document de projet moyennant les amendements et commentaires ci-dessous.

Sous réserve d'intégration des commentaires ci-haut, les membres du CLEP ont approuvé le projet.

Fait à Nouakchott, le 17 APR 2015



Représentant Résident Adjoint au Programme